**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**
**DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE**

**Membres en exercice : 95**
**Membres présents et représentés : 67**

Le Mercredi 14 avril 2021 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni **par visioconférence**, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 31 mars 2021.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
**Vu la loi n°2020-1379 du 14/11/2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire , permettant au comité syndical de se tenir dans des conditions assouplies.**
**Considérant que 60 Membres sont présents et 7 Membres représentés, le quorum est atteint.**

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
21 AVR. 2021
A LA SOUS-PREFECTURE

**Délibération CS/09/2021**

**Collège NON GEMAPI**
**Membres en exercice: 58**
**Membres présents et représentés: 40**

## Création d'un emploi non permanent dédié à la problématique "ruissellement"

Monsieur le Président explique que l'action 3.3 du Contrat Territorial Eau et Climat prévoit la création d'une dynamique concertée autour des enjeux « coulées de boues »

- Reconstitution des trames vertes et bleues
- Mise en place de techniques d'hydraulique douce dans les zones à enjeux

Considérant les problématiques d'érosion des sols et d'inondation par coulées d'eaux boueuses,
Considérant la nécessité d'élaborer et d'animer une stratégie intégrée de gestion des ruissellements hors zones urbaines,
Considérant que l'action est inscrite dans le programme du CTEC de l'EPAGE Largue,
Considérant le taux de financement par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 80%

Le Comité syndical, à l'unanimité, DECIDE,

- de créer un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - poste rémunéré par référence à un échelon du grade de technicien ou d'ingénieur
  - durée hebdomadaire de 35 heures (35/35èmes)
  - recrutement courant 2ème semestre 2021pour une durée maximum de 12 mois

- d'inscrire au budget 2021 la somme de 25 000 €, ainsi que la subvention de l'Agence de l'Eau correspondante.

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 21/04/2021

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 19/04/2021

Le Président,
Daniel DIETMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.